



HAL
open science

Migration camerounaise et emploi

Sophie Bouly de Lesdain

► **To cite this version:**

Sophie Bouly de Lesdain. Migration camerounaise et emploi. Revue Européenne des Migrations Internationales, 1999, 15 (2), pp.189-202. halshs-00120751

HAL Id: halshs-00120751

<https://shs.hal.science/halshs-00120751v1>

Submitted on 18 Dec 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Bouly de Lesdain S., 1999, Migration camerounaise et emploi. L'impact du projet migratoire étudiant sur la situation des Camerounaises face à l'emploi, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, n°15-2 : 189-202.

Résumé

L'arrivée des épouses des migrants sur le territoire français a modifié la composition et la nature de la présence africaine en France, posant avec acuité la question de leur intégration sur le marché du travail. La migration camerounaise, quant à elle, se caractérise par une forte proportion d'étudiants et de femmes dès les années 1960. La particularité de la migration camerounaise dirigée vers la France étant posée, l'auteur s'attache à retracer les trajectoires migratoires suivies et à en cerner les implications en matière d'emploi. A partir d'entretiens menés en région parisienne et au Cameroun, l'auteur envisage alors les mécanismes de sédentarisation de cette population dans l'Hexagone.

Mots clefs : Camerounaises, emploi, migration d'étudiants, sédentarisation.

La question de l'emploi des étrangers apparaît dans la littérature sociologique dans le courant des années 1970 et passe d'une interrogation sur l'exploitation de la force de travail¹ à un questionnement des formes de discrimination face à l'emploi dans un contexte de crise économique et de chômage croissants. Le rôle du marché du travail dans le processus d'intégration des étrangers est remis en question, alors même que l'idée d'une migration provisoire et justifiée par la recherche de travail est battue en brèche. Les mesures de limitation des flux d'entrée sur le territoire intensifient alors un regroupement familial déjà effectif (Tribalat, 1991) et accentuent une "sélection dans les pays de départ en augmentant le niveau scolaire et social des migrants" (Tribalat, 1995 : 27). La présence des familles sur le territoire contribue à fixer les populations sur le sol français et à féminiser la demande de travail. Les migrations d'étudiants connaissent un processus de sédentarisation similaire, qui répond toutefois à une logique distincte. La migration camerounaise illustre ce dernier cas. Cette migration, en effet, se caractérise par une forte proportion d'étudiants et par la présence des femmes sur le territoire dès les années 1960. Une recherche, menée en France et au Cameroun, est ainsi l'occasion d'une réflexion sur les conséquences du projet migratoire initial (poursuivre des études) sur l'attitude des femmes face à l'emploi et son rôle dans les mécanismes de sédentarisation.

LA MIGRATION AFRICAINE EN FRANCE

Les Africains en provenance du Sud du Sahara constituent l'une des dernières vagues migratoires importantes que connut la France en ce siècle, et intervient alors

¹. A titre d'illustration, J.-L. Amselle (1976) a ainsi envisagé la migration internationale dans le cadre de relations entre un monde capitaliste en mal de main-d'œuvre et des pays sous-développés qui fourniraient une force de travail bon marché.

que l'État tente de maîtriser les flux d'entrée sur le territoire. Cette migration se caractérise par la forte présence des populations originaires de la vallée du Fleuve Sénégal qui, dans un premier temps, sont principalement composées d'hommes célibataires – ou venus en France sans leur femme –, peu alphabétisés, occupant des emplois à faible qualification et maintenant une organisation hiérarchique en France. Les structures sociales des sociétés de départ favorisent ces migrations qui doivent assurer la pérennité des communautés d'origine : les hommes quittent leur village afin de trouver les moyens économiques de s'acquitter du paiement de la compensation matrimoniale et de subvenir aux besoins de la famille. Ces migrants valorisent fortement l'espace de départ, et c'est dans celui-ci qu'ils espèrent obtenir une reconnaissance sociale (Barou, 1978). Après plusieurs années passées en France, ils repartent au village et sont relayés par des candidats au départ. Ce fait explique qu'on ait qualifié ces migrations de "tournantes"². La présence des femmes au village est le prolongement de cette stratégie villageoise et familiale, puisqu'elle permet de maintenir les émigrés sous l'autorité des patriarches (Quiminal, 1991 ; Nicollet, 1992). La tendance au regroupement familial – c'est-à-dire l'arrivée des femmes venues rejoindre leur époux – s'amorce à la fin des années 1970. Pour ce qui est des Soninkés, l'arrivée des femmes en terre d'immigration a pour conséquence une dépendance accrue vis-à-vis du mari (Quiminal, 1995 : 27), notamment financière. Dépendance qui les amène à rechercher un travail qui, étant donné leur niveau de qualification, est bien souvent précaire et mal payé (Nicollet, 1992).

La migration camerounaise, quant à elle, se distingue par une forte proportion d'étudiants(es), auxquels s'ajoutent des "aventuriers(es)" venus(es) chercher fortune en France et des femmes arrivées en France dans un contexte familial, notamment matrimonial (Bouly de Lesdain, 1999). Les profils migratoires présentés offrent une vision de statique des projets migratoires éloignée de la réalité. Ainsi, des femmes arrivées avec leur conjoint ou venues le rejoindre en France profitent de leur séjour pour suivre des études³, quitte à prolonger la durée de leur séjour au-delà de celle de leur époux :

Bien sûr, il a demandé (à ce que je rentre au Cameroun) ! Il a même insisté ! ça a été une petite guerre, et je lui ai dit "Cher Monsieur, je veux avoir mon doctorat et je l'aurai", cela n'a pas été facile, il n'a pas accepté comme ça, et je lui ai avancé une parole très touchante, je lui ai dit : "vous qui avez été étudiant en Europe, vous connaissez comment les femmes sont assez libérales, si vous agissez comme ça, qu'est-ce que vous attendez de nos parents au village ?", il a dit "fais comme tu veux"

2. Ce qualificatif a été usité par de nombreux auteurs ; il est difficile d'en trouver l'origine et donc d'en attribuer la paternité à l'un plutôt qu'à l'autre.

3 On trouve aussi la situation inverse, à savoir que le conjoint suit sa femme qui bénéficie d'un financement pour suivre une formation en France.

Initialement justifié par des motifs matrimoniaux, le séjour dans l'Hexagone poursuit désormais un but étudiantin. De même, on compte de nombreuses étudiantes parmi les aventurières. Car "être en aventure" c'est, à l'image des "sapeurs" congolais observés par J. G. Gandoulou (1989), savoir saisir les opportunités qui se présentent et s'adapter aux aléas de la migration. Dans ce contexte, l'inscription universitaire permet l'obtention d'un titre de séjour et laisse espérer une réussite à venir une fois les études achevées. L'ensemble de ces changements de projet migratoire atteste de la capacité d'adaptation des migrantes, de leur relative indépendance par rapport aux trajectoires masculines, mais aussi d'une valorisation des études qui est commune à différentes catégories de migrantes.

La présence des femmes sur le territoire

Cette présence des femmes sur le territoire français distingue la migration camerounaise des migrations en provenance des régions sahéliennes. Ainsi, le rapport de masculinité est de 116,5 pour les populations camerounaises, de 168,79 pour les populations maliennes et de 156,86 pour les populations sénégalaises (Insee, 1990). Le caractère précoce de cette présence féminine se lit dans la proportion de femmes dans les tranches d'âges les plus âgées : pour la tranche d'âge des 65 ans et plus, les Camerounaises sont majoritaires (62,2%) alors que pour cette même tranche d'âge, les femmes ne représentent que 28,57 % des Sénégalais présents en France et 25 % des Maliens. Ce qui suppose que la présence des Camerounaises dans l'Hexagone est plus ancienne que ne l'est celle des femmes originaires des régions sahéliennes.

Une migration principalement étudiantine

La migration camerounaise exemplifie à plus d'un titre les migrations d'étudiants. En effet, d'après les données du Ministère de l'Éducation Nationale (année 1992-93), la population camerounaise compte 4 916 étudiants, dont 37,93 % de femmes, pour 477 originaires du Mali, 652 originaires de Mauritanie, et 3 138 originaires du Sénégal. Ainsi, les étudiants représentent un quart de la population camerounaise présente en France. Les migrations d'étudiants remontent aux premiers temps de l'immigration africaine⁴. Rapportée à l'ensemble de la population noire africaine présente en France, la population étudiantine est résiduelle ; mais, d'après les chiffres de l'Office de Coopération et d'Accueil Universitaire rapportés par J.-P. N'Diaye (1969 : 29), en 1965, les Camerounais représentent déjà le plus fort contingent d'étudiants et de stagiaires présents en France. Ils sont alors deux fois

⁴ D'après P. Dewitte (1994), elles concernent une dizaine de personnes dans les années 1930, plusieurs centaines dès les années 1940, et 5 544 pour l'année universitaire 1959-60 -Malgaches compris.

plus nombreux que les étudiants sénégalais et presque trois fois plus nombreux que les étudiants maliens, deux populations qui sont alors majoritaires en France. Le caractère de prime abord étudiantin de la migration camerounaise explique que les femmes présentes en France maîtrisent la langue française et qu'elles soient en majorité d'origine urbaine, ce qui constitue une autre caractéristique de cette migration. La particularité de la migration camerounaise en France étant posée, reste à envisager ses conséquences en terme d'emploi des femmes.

LA SITUATION DES CAMEROUNAISES FACE A L'EMPLOI

On ne dispose pas des données du recensement de population de 1999 relatives à l'emploi des étrangers. Les chiffres et pourcentages présentés concernent donc les années antérieures au dernier recensement.

Dans la population active féminine de nationalité camerounaise, le taux de chômage atteint 36,35 %⁵. Il est de 10 points inférieur à celui qu'enregistrent les populations actives d'Afrique noire francophone⁶; mais reste supérieur à celui de la population active masculine camerounaise et à celui des populations féminines françaises d'origine⁷. Ces données excluent le travail non déclaré ; mais, l'activité non déclarée est une forme de marginalisation du marché du travail officiel et témoigne d'une situation économique précaire. Au regard de ces chiffres, il apparaît donc que la situation des Camerounaises face à l'emploi est critique. Toutefois, les données de l'Insee ne rendent pas compte de la diversité des profils migratoires et présentent une vision homogénéisante de la situation des femmes face à l'emploi. Des récits de vie, recueillis en France et au Cameroun entre 1992 et 1995, suivis de quelques observations en 1998, visent à cerner les trajectoires suivies. Ces données qualitatives permettent notamment d'estimer l'écart éventuel qui sépare la position professionnelle occupée par les migrantes de celle que leur laisserait espérer leur niveau d'étude. Le travail de terrain s'est déroulé en région parisienne et au Cameroun (Yaoundé et Garoua) auprès de femmes vivant en France ou y ayant vécu. L'unité géographique choisie part du constat que la majorité des Camerounais résident dans la région parisienne⁸, et ont rejoint l'Hexagone à partir d'une grande ville. Les entretiens ont donc été menés à différentes étapes du parcours migratoire⁹.

5. Le taux de chômage ne résulte pas d'un faible taux d'activité, puisque les Camerounaises sont, avec les Ivoiriennes, les seules femmes en provenance d'Afrique francophone dont la proportion d'actives est comparable à celle des hommes.

6. 45,19% (Insee, 1990).

7. Respectivement de 23,23 % et 13,8 %, (Insee, 1990).

8. 64 % en 1992 (source : Ministère de l'Intérieur).

9. Les enquêtées ont fait l'objet d'un suivi d'intensité et de durée variables, mais toutes ont été questionnées au minimum deux fois. A la fin du premier entretien, je laissais un questionnaire portant sur les pratiques alimentaires et suscitais ainsi un second entretien. Les rendez-vous ont eu

Les femmes rencontrées constituent un groupe hétérogène quant à leur situation professionnelle (employée de maison, avocate, enseignante, responsable d'association, secrétaire, commerçante, sans emploi, garde d'enfant, étudiante...), leur durée de séjour (de un à trente ans) et leur âge (de 22 à 60 ans). Le mode de sélection des personnes interrogées est aléatoire, et non pas représentatif au sens statistique. S'ajoute une enquête centrée sur les commerçantes agissant dans le secteur formel et informel de l'économie (Bouly de Lesdain, 1998).

Les changements de trajectoires observés peuvent être analysés en termes de "modèles de cheminement" (de Coninck & Godard, 1989). Ces "modèles de cheminement" tiennent compte de l'effet de la temporalité des événements et incluent l'analyse stratégique, c'est-à-dire l'estimation, par anticipation, des coûts et bénéfices (matériels et symboliques) associés à chaque option possible. L'idée de "cheminement" inclue ainsi des changements de trajectoire qui surviennent au fil des déboires rencontrés.

Ainsi, le rapport à l'emploi est le résultat du projet migratoire initial, à savoir acquérir les moyens du succès, par un diplôme ou des richesses matérielles, avant un retour au pays. Pour reprendre la dichotomie introduite par P. A. Rosental (1990), la dyade espace de départ/espace d'arrivée fait place à la dyade espace vécu/espace investi, qui correspond à l'opposition, courante en sociologie, entre le groupe de référence et le groupe d'appartenance : l'espace vécu, qui correspond à la vie quotidienne, est la France, l'espace investi est le Cameroun. C'est au Cameroun que la migrante envisage son avenir et espère obtenir une reconnaissance sociale. Pour financer leurs études, les migrantes occupent un emploi dit "alimentaire" - ex. garde-malade, ménages -, mais au fil du temps et de la trajectoire, le provisoire devient définitif. Ce décalage entre le groupe de référence et le groupe d'appartenance socio-économique est une forme de violence symbolique. L'influence du caractère de prime abord provisoire du séjour en France (obtenir un diplôme) sur la situation des migrantes face à l'emploi, et sur lequel nous reviendrons, s'ajoute à une discrimination raciale indéniable, à une structure de l'emploi qui en France n'agit pas en faveur de la mobilité sociale et à des parcours universitaires semés d'embûches.

Discrimination et emploi

Certains attribuent le taux de chômage des étrangers à une discrimination raciale

lieu au domicile de la personne, et, plus rarement, dans des lieux publics ou chez moi, et pour les commerçants, dans leur établissement.

face à l'emploi et à un manque de qualification ¹⁰. La crise de l'emploi que connaît la France accentue ces inégalités et ces discriminations, qui s'ajoutent à une discrimination sexuelle indéniable. D'après une enquête menée par M. Tribalat (1995), les migrants d'Afrique noire se désignent comme étant les premières victimes de la discrimination raciale face à l'embauche. Pourtant, les 3/4 des Français interrogés lors de cette enquête désignent les Nord Africains comme étant la cible de ces préjugés. La conscience d'être l'objet de discriminations peut conduire à un repli sur soi : découragée, la migrante ne cherche pas d'emploi, se tourne vers des activités officieuses, ou renonce à chercher un travail en accord avec sa formation.

La discrimination face à l'emploi est aussi qualitative. En France, les courants migratoires en provenance d'Afrique noire ont principalement été composés de groupes peu alphabétisés et occupant des emplois manuels. Rapidement, l'origine continentale des Africains est associée à une condition sociale et culturelle, ce qui tend à exclure des postes à responsabilités une partie des étrangers. Le préjugé de couleur, le préjugé de classe et le préjugé culturel, dont parle R. Bastide (1970), se confondent et se confortent mutuellement : le préjugé de couleur sert de prétexte au préjugé culturel, c'est-à-dire à une tendance à considérer que la civilisation française est supérieure à toute autre, et au préjugé de classe, c'est-à-dire à une volonté de renforcer les frontières qui séparent les catégories sociales les unes des autres. Les rapports sociaux sont ethnicisés, et l'ethnicité est transformée en rapports sociaux. L'argument d'une absence présumée d'intégration qui est le prétexte à un refus d'embauche incite la migrante " à prendre ses distances avec les acquis de son intégration politique et culturelle " (Bataille, 1998 : 89), ce qui ne peut qu'avoir des implications quant à la position des migrantes face à l'emploi (en terme de motivation, de domaines d'activité privilégiés...). Cette manipulation discriminatoire sert une structure de l'emploi qui n'agit pas toujours en faveur des étrangers.

Structure de l'emploi

Dans les années 1980, on a parlé de substitution de la main-d'œuvre française par la main-d'œuvre étrangère pour rendre compte de la structure de l'emploi des étrangers et de leur rôle dans l'économie française : la part des ouvriers dans la population active française n'a cessé de diminuer, tandis que la part relative des étrangers dans cette catégorie professionnelle a augmenté (Guillon, 1980). Par un effet de structure, cette substitution a permis la mobilité sociale des autochtones : les étrangers ont remplacé les catégories sociales françaises en bas de l'échelle sociale, qui ont alors connu une promotion. Mais les besoins de la France en matière

¹⁰. La manipulation des signes, réels ou phantasmés, de la différence culturelle à des fins de domination économique des immigrés fait l'objet d'une littérature abondante. Le lecteur se référera notamment aux travaux réalisés dans le cadre de l'équipe URMIS du CNRS.

d'emploi ont changé, ce qui remet en question la place des étrangers dans l'économie. Les mesures de priorité nationale en matière d'emploi suggèrent notamment que la main-d'œuvre étrangère entre en concurrence avec la main-d'œuvre française. Cette substitution n'est pas toujours effective (Merckling, 1987). Toutefois, la réduction des effectifs pour des raisons économiques, la délocalisation d'une partie de la production vers des pays en voie de développement, ou encore le développement d'activités nécessitant une main-d'œuvre qualifiée jouent en défaveur de l'emploi des étrangers. En ce sens, on peut parler d'une discrimination liée à une baisse et à une mutation de l'activité. Ce dernier point concerne la formation et la qualification des étrangers, ou plutôt leur manque de qualification, qui peut être un argument avancé pour expliquer le taux de chômage élevé les concernant (Mekachera, 1993). Les modalités d'acquisition de la qualification affectent les catégories sociales défavorisées, sans distinction quant à l'origine ethnique ; la discrimination, sur ce point, est donc sociale et non raciale. Dans le cas des personnes rencontrées, la qualification n'est pas un frein à l'emploi, mais les modalités d'acquisition de cette qualification et les types de formation suivis sont un frein à l'emploi qualifié, ce qui accentue le sentiment d'être victime de discriminations.

Parcours universitaires, "cheminement" et "bifurcation"

Les possibilités de valorisation sur le marché du travail de la formation acquise dépendent en partie des filières choisies et des conditions d'obtention des diplômes. Ces conditions tiennent, quant à elles, à la situation de migration, aux difficultés matérielles rencontrées et à des événements familiaux.

Certaines migrantes travaillent au Cameroun avant de partir pour la France et ont acquis un niveau d'étude rudimentaire ["J'ai fini les études en 4ème où j'ai décidé de venir en France, j'avais 17 ans (...). Je suis à Paris parce que c'était le rêve de tout jeune lycéen de continuer ses études en France, comme tout le monde"]. Elles ne peuvent alors s'inscrire dans une université, n'ayant pas le baccalauréat, ni même dans un lycée, pour des raisons d'âge. Ne restent que les institutions privées, qui sont onéreuses. Ce qui ne laisse d'autre choix que de trouver d'un travail afin de régler les frais d'inscription et les dépenses courantes.

Cette situation, qui concerne principalement les "aventurières", s'applique aussi aux migrantes venues en France avec le baccalauréat. Ainsi l'aide financière des parents, lorsque les étudiantes en bénéficient, couvre rarement l'ensemble des frais suscités par le séjour en France. Quant aux bourses d'études accordées par le gouvernement camerounais, lorsque les étudiants en disposent, leur versement est irrégulier et leur montant souvent insuffisant. De plus, dans certains cas, celui ou celle qui bénéficie

d'une bourse la partage avec son conjoint. Un travail d'appoint est alors indispensable. A partir des années 1980, la crise économique qui s'est abattue sur le continent a eu de fortes répercussions sur les structures universitaires locales. Les conditions de travail des étudiants se sont détériorées, tandis que les possibilités d'obtention d'une bourse d'Etat se sont raréfiées. Les étudiants sont donc plus nombreux à devoir subvenir à leurs besoins par leurs propres moyens ou être issus de familles disposant des ressources nécessaires au financement de leurs études. Ce qui ne peut qu'accroître les difficultés rencontrées par les étudiants(es) et les inégalités entre ceux qui disposent de ressources extérieures (bourse, famille) et ceux qui n'en disposent pas.

Les périodes d'activité professionnelle, avant de quitter le Cameroun et dans l'Hexagone, aboutissent à ce que beaucoup obtiennent leur diplôme à un âge avancé (Service National de la Pastorale des Migrants, 1987), voire abandonnent leurs études. Cette activité professionnelle peut aussi expliquer des échecs universitaires qui limiteront les possibilités d'obtention ou de reconduction du titre de séjour.

La constitution d'une famille, notamment pour obtenir un titre de séjour régulier, est aussi un frein à la poursuite des études.

Je suis venue en France pour les études, chose que je n'ai pas pu faire. Arrivant en France, il faut bien que tu te loges, mais pour avoir une location, il faut des papiers, il faut travailler, c'est là le cercle vicieux. Tu vois un étudiant travailler la nuit pour aller à l'école le matin ? Tout ce qu'on a trouvé pour que j'ai des papiers, c'est que je tombe enceinte, là le piège s'ouvre grand !

Notre interlocutrice travaille pour payer les frais d'inscription dans une institution privée, les dépenses courantes du couple et celles suscitées par l'arrivée de l'enfant ; mais ses activités professionnelles et les travaux domestiques l'empêchent de poursuivre ses études. Ainsi, les contraintes administratives augmentent les difficultés matérielles que rencontrent les femmes et, en cela, sont un frein à l'aboutissement du projet étudiant. Cette proposition s'applique aussi aux hommes, mais dans une moindre mesure le domaine des enfants reste un domaine féminin – ce qui est incontournable s'agissant des grossesses.

On peut parler d'effets cumulatifs négatifs : pour faire face aux difficultés rencontrées (notamment administratives) la décision à court terme consiste à faire un enfant ou à accepter un emploi sous-qualifié, mais à moyen et à long terme ce choix réduit les options qui s'offrent à la femme. Cette décision se prend dans un système de contraintes fortes, et on est en droit de se poser la question de la part de liberté et de choix dont disposent les migrantes.

Bien entendu, avoir des enfants ne répond pas toujours au souci d'obtenir un titre de séjour. Se marier et avoir des enfants restent des événements importants dans

l'accomplissement personnel et la reconnaissance sociale, et les conditions matérielles importent souvent peu dans la décision de constituer une famille.

De plus, ces conditions matérielles ne sont pas les seules embûches que rencontrent les étudiantes. Le système universitaire français ne reconnaît pas toujours les diplômes acquis au Cameroun, ce qui rallonge d'autant la durée des études. De plus, pour les migrantes qui disposent du baccalauréat, comme pour les étudiants quelle que soit leur origine nationale, une mauvaise orientation universitaire est source d'échecs. Pour les migrantes, ce risque augmente du fait que certaines s'inscrivent à l'université par l'intermédiaire d'un tiers, qui ne tient pas toujours compte de leur desiderata en matière d'orientation. Enfin, l'installation en France demande une période d'adaptation à un environnement social et humain nouveau. Pour un temps la solitude, ou au contraire la liberté acquise en France, relègue à l'arrière-plan les études. Mal orientées, déçues par des échecs successifs, les migrantes multiplient les filières universitaires, ce qui aboutit à des parcours universitaires impressionnants par leur durée et leur diversité. Le diplôme, obtenu à un âge avancé, n'est pas facile à négocier sur le marché du travail français.

Après les études pour finir assistante sociale, j'avais aussi fait des études d'analyse médicale, je n'ai pas eu le diplôme parce que je n'ai pas terminé le cycle, en fin de compte je suis allée faire des études de journalisme par correspondance et des études de Lettres à la Sorbonne.

Toutes ne connaissent pas un tel parcours, et, d'après le ministère français de l'Éducation¹¹, sur dix Africains qui ont obtenu le grade de docteur dans leur discipline, deux se réinscrivent en DEA ou en DESS en France, en cherchant parallèlement un emploi. "Un docteur ou assimilé sur dix trouve du travail sur place en France dans l'industrie, la recherche ou l'informatique. Les sept autres rentrent dans leur pays où ils exercent quelque fois des métiers sans relation directe avec leur formation universitaire" (*ibid.*). Ces chiffres concernent les étudiants ayant obtenu le grade de docteur, ce qui est loin d'être le cas de la majorité des personnes rencontrées. Reste à savoir si, paradoxalement, un niveau d'étude moins élevé mais mieux adapté à l'offre d'emplois, ne permet pas une meilleure intégration sur le marché du travail. Car les étudiantes camerounaises privilégient les filières littéraires (Insee, 1994), qui ne sont ni les plus propices à séduire les chefs d'entreprise, ni les plus lucratives.

Enfin, le niveau d'étude ne garantit pas une ascension sociale. Dans un bilan consacré à la question, C.-H. Cuin (1995) rappelle la théorie de R. Boudon à ce propos : la mobilité sociale a pour condition un décalage entre la répartition des

¹¹. Source : P.J.M. Tedga (1988 : 137-138).

positions statutaires dans la structure sociale, et la répartition de caractéristiques individuelles - origine sociale, niveau d'instruction - dans la population. En conséquence, le niveau d'instruction n'aboutit pas toujours à un statut social équivalent, même si le capital scolaire demeure un facteur déterminant du classement social.

Emploi et réseaux

La situation des Camerounaises face à l'emploi tient aussi à leur condition de migrante et à ses conséquences sur l'inscription dans les réseaux professionnels. Ainsi, les filières migratoires des Camerounaises ne reposent pas sur des filières professionnelles, comme cela a été le cas des *scaldini* (Italiens spécialisés dans l'entretien des chaudières) et des bistrotiers aveyronnais. S'agissant de l'accès à l'emploi en général, M. S. Granovetter (citée par Degenne et Forsé, 1994) suggère que les liens faibles permettent, plus que les liens forts, d'obtenir un emploi satisfaisant car ils permettent d'accéder à des informations et d'établir des contacts dans des sphères professionnelles larges, et qu'ils ne sont pas trop impliquants pour les parties en présence. Ce qui se vérifierait en particulier pour les personnes de statut social non favorisé et pour les professions du haut de l'échelle sociale. A l'inverse, les liens forts seraient plus efficaces pour les personnes ayant peu ou pas de qualification.

Pour obtenir un emploi qualifié, les Camerounaises doivent donc faire appel aux liens faibles, c'est-à-dire à des contacts établis dans des sphères sociales élargies, qui incluent des membres de la société d'accueil. Toutes n'ont pas cette capacité, ou plutôt, la possibilité de développer de tels liens. Car la qualité de migrante donne une position particulière dans les réseaux de relations : la trajectoire migratoire, la position de minoritaire, le fait d'évoluer dans un environnement dont on n'est pas originaire vont tantôt favoriser l'inscription dans le marché du travail, tantôt la défavoriser.

En effet, cette situation "entre-deux" - cultures, espaces - est aussi le résultat du projet migratoire initial et de son évolution. Les migrantes se trouvent face à un principe de réalité : les études, lorsqu'elles ont pu les achever, ne leur assurent pas un avenir au Cameroun, où elles souhaitent repartir. Écartelée entre l'errance et l'enracinement, une partie des migrantes ne peut acquérir un emploi stable et valorisant qui, dans leur esprit, ferait la preuve d'une installation définitive en France. On retrouve la notion "d'allégeance duale" dont parle W.I. Thomas¹². Ce qui signifie que l'espace investi, dont il a été fait référence plus haut, se dédouble.

Des migrantes jouent de leur différence. C'est le cas de Sandrine, qui est expert juridique et fiscal, et qui a été engagée par une grande banque française pour gérer

¹². Cité par A. Bastenier & F. Dasseto (1993 : 82).

les relations avec la clientèle africaine. Le domaine social est aussi en voie d'expansion, et a l'avantage de fournir un emploi fixe, le plus souvent sur concours, ce qui élimine a priori les questions de discrimination face à l'emploi. De plus, la présence sur le territoire de familles étrangères nécessite des agents sur le terrain qui servent de relais à l'Etat. Les migrantes en provenance de la vallée du Fleuve Sénégal trouvent elles aussi dans les activités sociales (ex. interprètes, assistantes sociales) des ouvertures professionnelles.

La libre entreprise peut être préférée. Elle est le signe d'un changement de projet migratoire qui modifie l'attitude face à l'emploi. Désormais, la réussite doit se réaliser en France, ce qui ne signifie pas que les espoirs de retour au Cameroun soient définitivement abandonnés. Le choix de la libre entreprise peut aussi s'effectuer alors que la migrante exerce une activité professionnelle, mais dans laquelle elle se sent la victime de discriminations qui limitent ses possibilités d'ascension professionnelle. Mais la discrimination face à l'emploi ne dit rien du choix de secteur d'activité (Light, 1972 : 5). Ainsi, 67,7 % des 3,8 % actifs africains qui exercent une activité indépendante sont commerçants (Insee, 1990), sans compter les Français d'origine africaine et ceux ayant débuté leur activité après le recensement de 1990 ou ne déclarant pas leur activité. Le domaine de l'alimentation exotique¹³ constitue une des voies privilégiées par une partie des Africains souhaitant créer leur entreprise (Bouly de Lesdain, 1998). En cela, les Africains se démarquent peu des autres groupes minoritaires installés en France, comme les Asiatiques ou les Maghrébins (Ma Mung & Guillon, 1986; Ma Mung, 1992). L'activité permet une valorisation économique de l'origine et une transformation du capital relationnel en capital économique : un réseau de relations assure, en France et au pays d'origine, l'approvisionnement en partie ou en totalité ; mais surtout, pour la clientèle, l'origine du commerçant garantit l'origine de la marchandise ce qui est un critère de choix des denrées. La commerçante dispose parfois d'un établissement au pays d'origine où elle réinvestit les bénéfices obtenus de l'activité déployée en France. Cette "double activité" permet de maintenir des liens à la fois dans l'espace d'arrivée et dans l'espace de départ. Cela signifie, en d'autres termes, que la migrante investit et vit à la fois dans les deux espaces, dans l'espace d'émigration et dans l'espace d'immigration.

L'activité indépendante, c'est aussi une tentative de s'affirmer comme composante économique à part entière de la société française. La condition d'étranger et de migrant n'est donc pas niée ; elle est au contraire la condition de l'activité.

¹³ La notion recouvre ici ce que E. Ma Mung (1992 : 56) définit comme relevant de l'alimentation exotique (distribution de produits spécifiques à une population dont n'est pas issu le commerçant) et de l'alimentation communautaire (distribution de produits spécifiques à des membres de la communauté dont est issu le commerçant)

Certains commerçants ont travaillé pour un compatriote avant d'ouvrir leur propre établissement. C'est le cas notamment des "aventuriers" qui, ne disposant que d'un bagage scolaire rudimentaire, ont des possibilités d'emplois limitées d'autant plus qu'ils ne disposent pas toujours d'un titre de séjour régulier. Bien que de définition en partie spatiale, la notion "d'enclave ethnique" (Portes & Bach, 1985) paraît être appropriée : travailler pour un compatriote favorise l'accès au statut d'indépendant car il permet d'acquérir une expérience impossible à obtenir dans des entreprises non-ethniques comparables. La théorie de l'enclave ethnique retourne l'argument de la discrimination puisqu'elle suppose que l'origine étrangère agisse ici en faveur de l'emploi.

Bien entendu, de nombreuses personnes intègrent le marché de l'emploi sans qu'il leur soit nécessaire de mettre en avant leur origine. De même, l'âge et les conditions d'obtention des diplômes, ou encore les filières universitaires choisies, n'excluent pas la réussite professionnelle. La proportion des actifs originaires d'Afrique noire francophone qui exercent des activités de cadres de la fonction publique, des professions intellectuelles et artistiques est plus proche de celle des actifs Français d'origine que de celle de l'ensemble des étrangers hors UE - 4,15 % des Français d'origine, 3,8 % des Africains, et 2,9 % des étrangers hors UE -, auxquels s'ajoutent 2,53 % de cadres d'entreprises. Mais la structure de l'emploi des Africains reproduit des inégalités sexuelles que l'on retrouve au niveau national. Les actives originaires d'Afrique noire se répartissent autour de deux pôles : d'un côté les employées, de l'autre les professions intellectuelles et les cadres. L'emploi des Africaines recouvre donc des situations diverses, voire opposées. Il est probable que les femmes originaires de la vallée du Fleuve Sénégal, faiblement scolarisées et en France depuis une ou deux décennies, occupent globalement des emplois moins prestigieux que les Camerounaises. Mais les données de l'Insee ne permettent pas de saisir ces disparités nationales.

*

**

La diversité des situations professionnelles décrites recouvre un même projet migratoire initial : acquérir un diplôme avant un retour au pays, où le capital universitaire doit être transformé en capital économique et social. Au Cameroun, le prestige du diplôme tient ainsi à la situation professionnelle, et donc à la richesse qu'il laisse espérer. La possession n'est pas un but en soi ; son intérêt est d'objectiver un capital universitaire et de révéler la représentation qu'ont les individus du succès (Rowlands, 1996). Par conséquent, les migrantes qui ne parviennent pas à se

conformer à cet idéal¹⁴ font la preuve d'un échec cuisant :

Étant d'une famille modeste on te demande beaucoup, on attend beaucoup de toi aussi, on accepte pas l'échec dans les familles modestes. L'immigration c'est dur pour ceux qui n'ont pas les moyens.

Quant à celles qui ont obtenu leur diplôme, leur famille ne peut croire qu'elles occupent un emploi subalterne, sachant que la plupart des migrantes disposent d'un niveau d'étude largement supérieur à la moyenne qui prévaut au Cameroun¹⁵. L'investissement des familles se porte donc sur la France et sur les acquis dont elle permettra de bénéficier ultérieurement ; celui des migrantes se porte sur le Cameroun, dans un premier temps du moins. Certaines ont, en effet, acquis une situation professionnelle honorable en France et n'envisagent pas un retour au Cameroun, où leurs chances d'intégration professionnelle sont aléatoires. La réussite du projet étudiant de départ n'assure donc pas un retour au Cameroun. C'est aussi que ce projet migratoire a pu évoluer au grés des événements, notamment familiaux. La rencontre d'un conjoint et la constitution d'une famille interviennent ainsi en faveur d'une installation durable dans l'Hexagone. Leur but premier n'est alors plus de rentrer au Cameroun une fois les études achevées, mais d'offrir à leurs enfants une formation solide. Le projet migratoire se modifie, tandis que l'espace investi se déplace. Le séjour en France n'est plus une période transitoire qui doit assurer une réussite au pays. Qu'elles aient ou non une situation professionnelle à la hauteur de leurs espérances, de nombreuses migrantes reportent ainsi sur leurs enfants leurs espoirs d'ascension sociale. Dans leur esprit, le niveau d'étude reste donc la clef de la réussite professionnelle ; mais dorénavant cette réussite de concrétisera en France et n'en sera plus l'étape. C'est une opinion que partagent les migrants algériens d'origine urbaine qui occupent un emploi manuel et qui conduit à conclure que le projet migratoire initial des parents est parfois tout aussi déterminant que les caractéristiques sociales des familles dans l'attitude à l'égard de la scolarisation des enfants (Zeroulou, 1985 ; Abou Sada & Zeroulou, 1989). Ce qui laisse présager une mobilité sociale à venir des générations issues de la migration camerounaise¹⁶.

¹⁴ Cette vision des diplômes tend toutefois à changer, à mesure qu'augmente le chômage des diplômés.

¹⁵ Ainsi, en 1987 (RGPH), moins de 2 % de la population camerounaise ont suivi des études supérieures, tandis que 49 % de la population n'ont jamais été à l'école.

¹⁶ D'après le Haut Conseil à l'Intégration (1992), 30 % des enfants issus de l'immigration nés en France ont un statut de cadre.

BIBLIOGRAPHIE

- ABOU-SADA, G., ZEROULOU, Z., 1989, " L'insertion sociale et professionnelle des jeunes diplômés issus de l'immigration ", *Migrations Études*, n°5.
- AMSELLE, J.-L., (ed.), 1976, *Les migrations africaines*, Paris, Maspero.
- BATAILLE, P., 1998, " Le racisme dans le travail " *Migrations Société*, vol 10 (60) : 83-92.
- BAROU, J., 1978, *Travailleurs africains en France. Rôle des cultures d'origine*, Presses universitaires de Grenoble, Publications Orientalistes de France, Coll. Actualités-recherche.
- BAROU (J.), 1997, " Alimentation et rôles familiaux ", *Ethnologie française*, XXVII (1) : 96-102.
- BASTENIER, A., DASSETTO, F., 1993, *Immigration et espace public. La controverse de l'intégration*, Paris, CIEMI-L'Harmattan.
- BASTIDE, R., 1970, *Le proche et le lointain*, Paris, Cujas.
- BOULY de LESDAIN, S., 1998, " Les entrepreneurs africains en France ", *Sociétés africaines et diaspora* (L'Harmattan), n°10 : 33-51.
- BOULY de LESDAIN, S., 1999, *Femmes camerounaises en région parisienne. Trajectoires migratoires et réseaux d'approvisionnement*, Paris, L'Harmattan, Coll. Connaissance des Hommes.
- CUIN, C.-H., 1995, " La sociologie et la mobilité sociale : les énigmes du cas français ", *Revue française de sociologie*, XXXVI-1 : 33-60.
- CONINCK, F. (de), GODARD, F., 1989, " L'approche biographique à l'épreuve de l'interprétation. Les formes temporelles de la causalité ", *Revue Française de Sociologie*, XXX-1 : 23-51.
- DEGENNE, A., FORSÉ, M., 1994, *Les réseaux sociaux*, Paris, Armand Colin.
- DEWITTE, P., 1994, " 1945-1960, le regard des étudiants africains sur la France ", *Hommes et Migrations*, n°1175 : 30-34.
- GANDOULOU, J.-D., 1989, *Au cœur de la sape*, Paris, L'Harmattan.
- GUILLOU, M., 1980, " Nationalité et catégorie socio-professionnelle. Un aspect de l'analyse sociale de l'agglomération parisienne ", *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, n°467 : 69-77.
- HAUT CONSEIL À L'INTÉGRATION, 1992, *Les étrangers et l'emploi*, Paris, 9 décembre, Rapport.
- INSEE, 1990, *Recensement de la population de 1990. Nationalités. Résultats au quart*, Paris, INSEE.
- INSEE, 1994, *Les étrangers en France*, Paris, INSEE, Contours et caractères.
- LIGHT, I., 1972, *Ethnic Enterprise in America*, University of California Press.
- MA MUNG, E., 1992, " L'expansion du commerce ethnique : Asiatiques et Maghrébins dans la région parisienne ", *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 8 (1) : 105-133.
- MA MUNG, E., GUILLOU, M., 1986, Les commerçants étrangers dans l'agglomération parisienne, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 2 (3) : 105-133.
- MEKACHERA H., 1993, *La vie professionnelle des travailleurs étrangers en France*, Journal Officiel de la République Française, Avis et rapports du Conseil Économique et Social.
- MERCKLING, O., 1987, " Nouvelles politiques d'emploi et substitution de la main-d'œuvre immigrée dans les entreprises françaises ", *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 3 (1-2) : 73-81.
- N'DIAYE, J.-P., 1969, *Élites africaines et culture occidentale*, Paris, Présence africaine.
- NICOLLET, A., 1992, *Femmes d'Afrique noire en France*, Paris, CIEMI-L'Harmattan.
- PORTES, A., BACH, R., 1985, *Latin journey*, Berkeley, C.A. : University of California Press.
- QUIMINAL, C., 1991, *Gens d'ici, gens d'ailleurs*, Paris, Christian Bourgois.
- QUIMINAL, C., 1995, " La famille soninké en France ", *Hommes et Migrations*, n°1185 : 26-31.
- ROSENTAL, P.-A., 1990, " Maintien / rupture : un nouveau couple pour l'analyse des migrations ", *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n°6 : 1403-1431.
- ROWLANDS, M., 1996, " The consumption of an African Modernity ", in : M.J. Arnoldi, Ch. Geary & K.L. Hardin (eds.), *African Material Culture*, Bloomington, Indiana University Press : 188-213.
- SERVICE NATIONAL DE LA PASTORALE DES MIGRANTS, 1987, *Le monde africain en France. " Ils sont venus d'Afrique ! "* , Cahiers de la pastorale des migrants n°29, Tome I, 2ème trimestre.
- TEDGA, P.J.M., 1988, *Enseignement supérieur en Afrique noire francophone*, Abidjan/Paris, P.U.S.A.F./L'Harmattan.
- TRIBALAT, M., 1991, *Cent ans d'immigration, étrangers d'hier, Français d'aujourd'hui*, Paris, INED-PUF, Travaux et documents n°131.
- TRIBALAT, M., 1995, *Faire France*, Paris, La découverte.
- ZEROULOU, Z., 1985, " Mobilisation familiale et réussite scolaire ", *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 1 (2) : 107-117.